



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Bureau DPE 2

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES SECOND CONCOURS INTERNE SESSION 2019

Fiche à renvoyer **dûment complétée**, par message électronique à l'adresse suivante : ce.dpe2@ac-besancon.fr ou par courrier au

RECTORAT DE BESANCON
DPE 2 / Professeur des Ecoles
10 Rue de la Convention
25030 BESANCON Cédex

impérativement pour le mercredi 26 juin 2019.

NOM – Prénom :
Né(e) le :
Adresse :
.....Numéro téléphone :

Rang de classement :

I. Les dispositions de l'arrêté du 18 octobre 1991 prévoient que : « Dans un délai fixé lors de la notification de leur admission, les candidats doivent faire connaître s'ils maintiennent ou non leur candidature. Passé ce délai ou en cas de refus, ils sont radiés de la liste d'admission. ».

Ce délai est fixé au mercredi 26 juin 2019 pour cette année, délai de rigueur.

- Je souhaite conserver le bénéfice de mon admission au concours *
- Je ne souhaite pas conserver le bénéfice de mon admission au concours *
(Joindre obligatoirement une lettre de démission)

* (cocher la case)

II. SITUATION PARTICULIERE (cocher la case le cas échéant)

Je suis sportif de haut niveau (joindre une pièce justificative)

Je demande un report de nomination pour le motif suivant (report au 1^{er} septembre 2020)

Etat de grossesse ou maternité. Joindre un certificat de grossesse précisant la date présumée de l'accouchement et, le cas échéant, copie de la décision vous accordant un congé de maternité.

Autre motif (préciser) :
(joindre un courrier motivé accompagné des pièces justificatives).

A, le

Signature